

# Conseil Général Haut-Rhin

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 13 mars 2015

### Service instructeur

Service Energie et Recyclage

N° CP-2015-3-6-2

### Service consulté

## AIDE À L'ASSOCIATION FRANCO-GERMANO-SUISSE TRION : ADOPTION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT



Résumé : Le projet européen INTERREG IV- A baptisé « TRION », porté par la Conférence du Rhin Supérieur, vise à favoriser les échanges de bonnes pratiques à l'échelle du Rhin Supérieur et l'émergence de projets transfrontaliers. Lancé en 2009, ce projet a fait l'objet de deux programmes INTERREG IV, dont l'échéance est prévue en juin 2015. Il est proposé de prolonger ce programme sur 3 ans et d'adopter à cette fin la convention de financement triennale jointe au rapport qui s'élève à 5 000 €/an, soit 15 000 € au total.

Le projet européen INTERREG IV-A, lancé en 2009, relatif au « Réseau sur l'énergie de la région métropolitaine transfrontalière du Rhin Supérieur – Performance énergétique des bâtiments», également baptisé « TRION », porté par la Conférence du Rhin Supérieur, vise à favoriser les échanges de bonnes pratiques à l'échelle du Rhin Supérieur et l'émergence de projets transfrontaliers.

TRION a mis ainsi en place un réseau trinational d'entreprises œuvrant dans le secteur de la maîtrise de l'énergie, un « intercluster » et organise régulièrement des formations et des colloques à l'échelle du Rhin Supérieur. Dans ce cadre, deux colloques ont été co-organisés avec le Conseil Général du Haut-Rhin, qui se sont tenus à COLMAR respectivement en décembre 2008 et en mars 2013.

La première période de ce programme européen s'est achevée en mars 2013. L'ensemble des partenaires publics français (dont le Département du Haut-Rhin), allemands et suisses ont d'ores et déjà délibéré pour poursuivre leur collaboration avec TRION sur 2 ans, jusqu'en juin 2015, dans le cadre d'un second programme INTERREG IV.

Lors de son Comité Directeur du 20 juin 2014, la Conférence du Rhin Supérieur a décidé de la poursuite de ce programme et a engagé une réflexion sur une structure porteuse garantissant la pérennité et l'efficacité de l'action de TRION. L'intérêt de la création d'une telle structure est de donner de la lisibilité financière à TRION et de lui permettre de diversifier ses sources de financement (NB : jusqu'à ce jour, la gestion administrative de TRION est assurée par le Regierungspräsidium de Fribourg). Le choix a porté sur un statut juridique d'association de droit allemand portant le nom de *TRION climate*, à laquelle la majorité des partenaires du projet ont d'ores et déjà donné un accord de principe quant à

leur adhésion. Cette association devrait être créée formellement au cours du premier semestre de 2015.

Le Conseil Général a décidé, dans le cadre du Budget Primitif de 2015, de ne pas adhérer à ce stade à cette association, mais de continuer à soutenir financièrement TRION, dont l'utilité dans le cadre de la transition énergétique et à l'échelle du Rhin supérieur est reconnue.

Sur la période allant de mi-2015 à mi-2018, la ventilation des aides demandées par TRION et validées par la Conférence du Rhin Supérieur est la suivante :

- Second semestre 2015 : 2 500 €
- Année 2016 : 5 000 €
- Année 2017 : 5 000 €
- Premier semestre 2018 : 2 500 €

(NB : ces chiffres sont à comparer avec les 16 500 € versés annuellement sur la période 2009–2014).

Le montant de cette aide se prélevé sur le Programme C872 au chapitre 65 fonction 731 nature 6574.

La convention de co-financement correspondante, qui a vocation à être signée par l'ensemble des partenaires à l'échelle du Rhin supérieur, est jointe en annexe.

En conclusion je vous propose :

- d'accorder la subvention de 15 000 € à l'association TRION pour le développement du réseau sur l'énergie de la région métropolitaine transfrontalière du Rhin Supérieur à savoir 2 500 € au titre du second trimestre 2015, 5 000 € au titre de 2016, 5 000 € au titre de 2017 et 2 500 € au titre du premier semestre 2018.
- d'adopter la convention de financement jointe au présent rapport,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER